

Conseil municipal

Déposée à la séance du. . . . 16 mai 2017 . . . . .

Renvoi direct en commission demandé: OUI / NON

Commission: . . . . .

**M-**

Motion du.....  
de.....  
.....

Titre: « Compensons les émissions de CO<sub>2</sub> des vols en avion »

*PROJET DE MOTION*

Considérant que :

- Le prix des billets d'avion ne prend pas en compte les nombreuses externalités négatives liées au transport aérien ;
- Le kérosène n'est toujours pas taxé au même titre que les carburants ou les combustibles fossiles : un vol Genève-New-York coûterait par exemple 300 F de plus si les mêmes taxes étaient appliquées ;
- L'impact des vols sur le réchauffement climatique est environ 3 fois supérieur aux seules émissions de CO<sub>2</sub> en raison des rejets d'oxyde d'azote, de dioxyde de soufre, de monoxyde de carbone et de vapeur d'eau, qui créent des nuages contribuant fortement à l'effet de serre en haute altitude ;
- Au niveau individuel, un vol aller-retour transatlantique depuis Genève émet environ 2 tonnes de CO<sub>2</sub> par passager, soit l'équivalent de l'économie annuelle réalisée en renonçant totalement à la voiture comme mode de transport ;
- Compenser les émissions de CO<sub>2</sub> est un minimum que nous devrions faire pour partiellement compenser les effets négatifs des vols en avion ;
- Qu'il existe plusieurs moyens de compenser ces émissions de CO<sub>2</sub> ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- de compenser les émissions de CO<sub>2</sub> de tous les vols en avion dont les billets sont payés par la Ville.

Signature(s) du/de la ou  
des motionnaire(s)